

# **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Jeudi 22 mai 2025**

## **Ordre du jour**

1. Contrôle des pouvoirs : de 19h à 19h30.  
**!!! Seuls les membres effectifs en règle administrativement et financièrement peuvent prendre part à l'Assemblée, ils ne peuvent être représentés que par un seul délégué !!!**
2. Modification statutaire (art. 29 alinéa 6 : « *...Les décisions sont inscrites dans un registre spécial conservé au siège de l'association* » -> Ajout de : « *ce registre pourra prendre une forme électronique* »
3. Vote
4. Adaptation du R.O.I. consécutive à la modification statutaire -> Ajout de : « *Après ratification des procès-verbaux de l'Organe d'Administration, ceux-ci seront signés électroniquement par le Président ainsi que tout autre administrateur qui le souhaite, puis archivés dans un registre numérique sécurisé.* »
5. Vote

## **Adresse**

**DOJO Fédéral  
Place des Sports, 1  
1348 Louvain-la-Neuve**

## **Horaire**

19h – 19h30 : Contrôle des pouvoirs  
19h45 : Début de l'AGE